

**DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES  
5654, BOULEVARD MONK**

**PRENEZ AVIS** que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **3 octobre 2017 à 19 h** à la salle du conseil (2<sup>ième</sup> étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur une demande de dérogations mineures relatives à la construction d'un triplex au **5654, boulevard Monk**, en front sur la rue Briand, ayant pour objet de déroger au taux d'implantation maximal de 70 % prescrit à la carte « taux d'implantation et densités » de l'annexe A du Règlement d'urbanisme (01-280), ainsi qu'à l'article 15 du Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014) stipulant qu'un seul bâtiment peut être construit par lot.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande.

Montréal, le 14 septembre 2017

Daphné Claude  
Secrétaire d'arrondissement substitut